

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 17 novembre 2016**

**n° 6**

**page 1/2**

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 27 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. GANIVELLE MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 12 ) :

M. MIS, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. MAUDUIT, mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. PREHER, mandant a pour mandataire Mme AZIHARI  
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire Mme. PETIT  
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ  
Mme COTTEREAU, mandant a pour mandataire M. DUMAS  
Mme MESLEM, mandant a pour mandataire Mme FARINEAU  
Mme METAIS, mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. BARAUDON, mandant a pour mandataire M. GANIVELLE  
Mme PESNOT-PIN, mandant a pour mandataire M. MICHAUD

EXCUSE (0) :

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Pacte d'actionnaires de la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.)**

*La recapitalisation de la S.E.P. a été entreprise courant 2015, afin de donner à la société la capacité financière de relancer ses activités après une période marquée par une baisse notable du chiffre d'affaires, et de s'adapter dans le nouveau contexte que la loi NOTRe a institué pour les collectivités locales.*

*Après avoir approuvé l'évolution des statuts de la S.E.P. et sa recapitalisation dans le courant de cette année, pour intégration des avances en compte courant, il est maintenant proposé au conseil municipal d'approuver le pacte d'actionnaires, ci-joint qui vient sceller la recapitalisation entre la caisse des dépôts et consignations, Poitiers et la communauté d'agglomération, le département de la Vienne et Châtellerault et son agglomération.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2 du conseil municipal du 23 juin 2016 relative à la modification des statuts de la S.E.P. portant sur l'objet social et l'augmentation du capital social.

**CONSIDÉRANT** les décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2016, pour finaliser le projet de restructuration financière de la S.E.P.

Acquitté en PREFECTURE le 21/11/2016

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 17 novembre 2016**

**n° 6**

**page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le pacte d'actionnaires, ci-joint.

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 2

*M. Audebert et Mme Brard*

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le *22.11.2016*

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

